

Statuts d'une association

Par **Freelance**, le **05/06/2007** à **22:35**

Association d'aide aux victimes

Je veux créer une assos d'aide aux victimes de harcèlement.

Comment procéder ??

Comment financer cette assos ?

Puis je en tant que président être salarié de cette assos ?

Si je mets des locaux à disposition cette assos avec bail de location doit elle me verser un loyer ?

Comment remonter des fonds pour la rendre viable ?

Je pense à une adhésion de 60 euros annuelle pour toute personne qui vient nous voir.

La consultation elle même serait à discrétion.

C'est à dire que chaque personne ferait selon ses moyens.

Il est normal que cela aurait un petit cout, mais il serait vraiment réduit au minimum.Ce serait des frais de fonctionnement.

Je pense financer cette association avec les subventions et éventuellement les adhésions.

Je vois plutôt cette association comme un service à rendre aux plus nécessiteux, car ils n'ont pas toujours les moyens financiers ni les connaissances pour se défendre vis à vis des abus de droits qu'ils subissent quotidiennement dans leur travail, vie privée etc...

Je sais que 60 euros c'est un peu cher, mais sachez que je pense faire cela par prélèvement soit 15 euros/trimestre ou 30 euros/semestre.

Qu'en pensez vous ?

Et pour les vraiment nécessiteux on peut faire cela bénévolement après qu'ils aient montré les preuves de leur état de grande nécessité et après avis de la commission interne, ou qu'ils sont envoyés par l'assistante sociale de leur quartier qui aura examiné leur cas.

Nous serons ouvert pour tous.

Cela me semblerait correct.

Quelqu'un peut-il m'aider à faire les statuts ??

Merci.

Par **candix**, le **06/06/2007** à **13:34**

bonjour

cadeau :

<http://www.associanet.com/docs/commentcreer.html>